

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREDERICTON

LE LUNDI 11 JANVIER 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Fredericton tenue le lundi 11 janvier 2010 à 19 h 37 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

PRÉSENCES

Le maire adjoint Bruce Grandy et les conseillers Stephen Chase, Jordan Graham, Steven Hicks, Dan Keenan, David Kelly, Stephen Kelly, Marilyn Kerton, Scott McConaghy, Eric Megarity, Mike O'Brien et Tony Whalen.

Aussi présents :

Melanie MacDonald, secrétaire municipale adjointe (19 h 37)
Joy R. Thomas, secrétaire municipale adjointe (19 h 42)

PRIÈRE D'OUVERTURE

Le révérend Bradley Little dit la prière.

MOTION D'AJOUT À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL : « NOMINATION – SECRÉTAIRE MUNICIPALE ADJOINTE »

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Tony Whalen, **IL EST RÉSOLU QUE** le rapport intitulé « Appointment – Assistant City Clerk » soit ajouté à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

NOMINATION – SECRÉTAIRE MUNICIPALE ADJOINTE

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le conseiller David Kelly, **IL EST RÉSOLU** que Joy R. Thomas soit nommée secrétaire municipale adjointe à compter du 11 janvier 2010, conformément à l'article 74 de la *Loi sur les municipalités*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Melanie MacDonald quitte la réunion à 19 h 42; Joy R. Thomas assiste à la réunion jusqu'à la fin.

Présences

Prière d'ouverture

Motion d'ajout à la séance ordinaire du conseil municipal : « Nomination – secrétaire municipale adjointe »

Nomination – secrétaire municipale adjointe

COLLECTE D'ALIMENTS D'EXIT REALTY

Réception d'une demande de permission de Sandra Comeau qui souhaite mener une collecte de denrées le 28 janvier 2010.

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Eric Megarity, IL EST RÉSOLU que soit accordée à EXIT Real Estate Professionals la permission de mener une collecte d'aliments pour la cuisine communautaire de Fredericton dans le quartier de Marysville à Fredericton de 17 h 30 à 20 h 30, le jeudi 28 janvier 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CAMPAGNE DE FINANCEMENT PAR CONTACT PERSONNEL – FONDATION DES MALADIES DU CŒUR DU N.-B.

Réception d'une demande de permission de Daniel Connolly qui souhaite mener une campagne de financement durant tout le mois de février 2010.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton, IL EST RÉSOLU que soit accordée à la Fondation des maladies du cœur du Nouveau-Brunswick la permission de mener sa campagne de financement par contact personnel à Fredericton durant tout le mois de février 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATION DU CONTRAT P09-19 – CONTRAT DE TRAITEUR POUR LE CENTRE DES CONGRÈS DE FREDERICTON

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le conseiller Stephen Chase, IL EST RÉSOLU que le contrat découlant de la demande de proposition P09-19 – Contrat de traiteur pour le Centre des congrès de Fredericton – soit adjugé à *Delta Hotels No. 32 Limited Partnership*, soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note. L'entente vise une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2015 (période initiale) à moins qu'elle soit résiliée plus tôt selon les dispositions de l'entente. Le contrat peut être prolongé pour une autre période de cinq (5) ans, la Ville de Fredericton a toute latitude pour prolonger d'autant le contrat après l'expiration de la première période de renouvellement;

Collecte d'aliments d'EXIT Realty

Campagne de financement par contact personnel – Fondation des maladies du cœur du N.-B.

Adjudication du contrat P09-19 – Contrat de traiteur pour le Centre des congrès de Fredericton

IL EST DE PLUS RÉSOLU que le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à signer les documents nécessaires à la conclusion de l'entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPEL D'OFFRES T09-77, TROIS (3) CAMIONS TANDEMS (PNBV) 2010 OU 2011 NEUFS DE 62 000 LB (PARC AUTOMOBILE)

Adjudication du contrat T09-77 à Valley Equipment Limited

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Eric Megarity, **IL EST RÉSOLU** que le contrat découlant de l'appel d'offres T09-77, trois (3) camions tandems (PNBV) 2010 ou 2011 neufs de 62 000 lb (Parc automobile), soit adjugé à *Valley Equipment Limited*, moins-disant répondant aux spécifications pour Ingénierie et travaux publics, division des voies et chaussées, au prix soumissionné de 328 074,45 \$, TVH comprise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

NOMINATIONS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION D'AMÉLIORATIONS LOCALES POUR LE JARDIN BOTANIQUE DE FREDERICTON.

Nominations – conseil d'administration de l'Association d'améliorations locales pour le Jardin botanique de Fredericton.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Stephen Kelly, **IL EST RÉSOLU** que le conseil municipal de Fredericton nomme les deux (2) membres suivants au conseil d'administration de l'Association d'améliorations locales pour le Jardin botanique de Fredericton :

- **Norah Davidson-Wright, vice-présidente**
- **Brian Parker, trésorier**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

NOMINATIONS – COMITÉ DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

Nominations – Comité de sauvegarde du patrimoine

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Steven Hicks, **IL EST RÉSOLU** que la personne suivante soit nommée au Comité de sauvegarde du patrimoine :

- **Robert Dallison, mandat de trois années expirant le 31 décembre 2012**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N^o T-7, ARRÊTÉ CONCERNANT LES PARCOMÈTRES, LES ZONES DE STATIONNEMENT ET LES HORODATEURS – CHANGEMENT D'ORDRE ADMINISTRATIF

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller David Kelly, IL EST RÉSOLU que le conseil municipal autorise le Service juridique à préparer une modification d'arrêté appropriée modifiant l'arrêté n^o T-7, Arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs, conformément à l'annexe B, afin de corriger les frais de permis de stationnement mensuel au garage de Frederick Square de 85,00 \$ à 60,00 \$ et de retirer des annexes « A » et « B » de l'arrêté le stationnement de Max Chippin sis au 343, rue Queen (NID 01446269).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Modification de l'arrêté n^o T -7, Arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs – changement d'ordre administratif

MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N^o W-3, ARRÊTÉ CONCERNANT LES TAXES D'EAU ET LES REDEVANCES D'ÉGOUTS – CHANGEMENT D'ORDRE ADMINISTRATIF

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Jordan Graham, IL EST RÉSOLU que le conseil municipal autorise le Service juridique à élaborer un projet d'arrêté adéquat en vue de modifier le paragraphe 2.02(3) de l'arrêté n^o W-3, Arrêté concernant les taxes d'eau et les redevances d'égouts, afin d'établir la taxe d'eau et les redevances d'égout à 46,55 \$ par unité familiale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Modification de l'arrêté n^o W-3, Arrêté concernant les taxes d'eau et les redevances d'égouts – changement d'ordre administratif

MOTION D'AJOUT À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – « PROJET DE RÉOLUTION – 255, CHEMIN WOODSTOCK » ET « PROJET DE RÉOLUTION – 771, AVENUE MACLAREN ET 811, RUE MCEVOY »

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Eric Megarity, QUE les rapports intitulés « Projet de résolution – 255, chemin Woodstock » et « projet de résolution – 771, avenue MacLaren et 811, rue McEvoy » soient ajoutés comme point 5.F. et 5.G à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ajouts à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil : « Projet de résolution – 255, chemin Woodstock » et « Projet de résolution – 771, avenue MacLaren et 811, rue McEvoy »

RÉSOLUTIONS

Les résolutions suivantes concernent le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme dont le conseil municipal a été saisi à sa séance ordinaire du 9 décembre 2009 :

REZONAGE – 255, CHEMIN WOODSTOCK (GORMAN HOLDINGS LTD.)

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Stephen Kelly, que ATTENDU QUE pendant la séance du 14 décembre 2009, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté n° Z-2 sur le zonage de Fredericton afin de modifier le zonage de deux terrains situés au 255, chemin Woodstock, de façon à faire passer la classification de zone d'espaces verts (O.S.) à zone résidentielle 2 (R-2), en vue de déplacer la limite de zonage entre les deux terrains afin qu'elle corresponde à la limite d'inondation de 1973, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis au public; et que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le 8 février 2010 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 1**.

REZONAGE ET LOTISSEMENT – 771, AVENUE MACLAREN ET 811, RUE MCEVOY (VILLE DE FREDERICTON)

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Stephen Chase, que ATTENDU QUE pendant la séance du 14 décembre 2009, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté n° Z-2 sur le zonage de Fredericton afin de modifier le zonage du terrain sis au 771, avenue MacLaren de zone institutionnelle (I) à zone résidentielle deux-A (R-2A), zone résidentielle deux-B (R-2B) et zone de parc (P) de façon à créer sept parcelles résidentielles constructibles, ajouter du terrain au droit de passage public et remembrer une partie du terrain avec le parc adjacent (811, rue McEvoy), comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées;

Résolutions

Rezoning – 255, chemin Woodstock (Gorman Holdings Ltd.)

Rezoning et lotissement – 771, avenue MacLaren et 811, rue McEvoy (Ville de Fredericton)

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis public; et que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 8 février 2010 à 19 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme Appendice 2.

ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ N° T-7, UN ARRÊTÉ CONCERNANT LES PARCOMÈTRES, LES ZONES DE STATIONNEMENT ET LES HORODATEURS

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° T-7.5

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton, **QUE** l'arrêté n° T-7.5, Arrêté modifiant l'arrêté n° T-7, un arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs, soit lu par titre en premier lieu. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton, **QUE** l'arrêté n° T-7.5, Arrêté modifiant l'arrêté n° T-7, un arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs, soit lu par titre en deuxième lieu. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

RÉSOLUTION VISANT À DÉCLARER UNE URGENCE JUSTIFIANT UNE TROISIÈME LECTURE

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Steven Hicks, **QUE** le présent conseil déclare l'existence d'une urgence justifiant de procéder immédiatement à la troisième lecture du projet d'arrêté n° T-7.5 modifiant l'arrêté T-7, Arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Stephen Kelly, **QUE** l'arrêté n° T-7.5 modifiant l'arrêté T-7, Arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs, soit lu en entier. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Modification de l'arrêté T-7, Arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs

Première lecture de l'arrêté n° T-7.5

Deuxième lecture de l'arrêté n° T-7.5

Résolution visant à déclarer une urgence justifiant une troisième lecture

Lecture de l'arrêté n° T-7.5 en entier

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton, QUE l'arrêté n° T-7.5, Arrêté modifiant l'arrêté n° T-7, un arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs, soit lu par titre en troisième lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté n° T-7.5

AUDIENCE PUBLIQUE – MODIFICATION DU PLAN MUNICIPAL ET MODIFICATIONS DES CONDITIONS ET DU LOTISSEMENT – 380-390, RUE YORK (J.D. IRVING/FREDERICTON RAILWAY COMPANY)

Audience publique – Modification du plan municipal et modifications des conditions et du lotissement – 380-390, rue York (J.D. Irving/Fredericton Railway Company)

(Avant la discussion, le conseiller Mike O'Brien se déclare en conflit d'intérêts et quitte la salle du conseil)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté Z-1 du plan municipal, ainsi que les conditions antérieures en ce qui a trait à l'arrêté Z-2.240, de façon à permettre la construction d'un magasin d'alcool, sous réserve des conditions stipulées.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

JEAN-CLAUDE ARLUISON S'ADRESSE AU CONSEIL

M. Arluison s'adresse au conseil

M. Arluison fait les commentaires suivants :

- Est-ce qu'un autre établissement d'Alcool NB va fermer? Sinon, il y en aura trois, très rapprochés les uns des autres.
- L'ancienne gare pourrait être transformée en musée ferroviaire.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-1.12

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Stephen Kelly, QUE l'arrêté n° Z-1.12, visant à modifier l'arrêté n° Z-1 relatif à l'adoption d'un plan municipal pour la Ville de Fredericton, soit lu par titre en premier lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Première lecture de l'arrêté n° Z-1.12

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Stephen Kelly, QUE l'arrêté n° Z-1.12, visant à modifier l'arrêté n° Z-1 relatif à l'adoption d'un plan municipal pour la Ville de Fredericton, soit lu par titre en deuxième lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-1.12

- ❖ *L'examen du lotissement proposé aura lieu après la troisième lecture par titre du projet d'arrêté.*

Le conseiller Mike O'Brien regagne la salle du conseil à 19 h 56

AUDIENCE PUBLIQUE – REZONAGE ET LOTISSEMENT – 746-792, AVENUE MCLEOD (ABRAHAM KHOURY)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage (Z-2), pour rezoner le terrain de zone résidentielle cinq (R-5) et résidentielle neuf A (R-9A) à zone de quartier d'aménagement global (CDD) et commerciale – détail interdit (NRC) et une zone (1) NRC, sous réserve des conditions stipulées.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

DON DENNISON S'ADRESSE AU CONSEIL

M. Dennison, représentant la Queen Square Neighbourhood Association, exprime son opposition au rezonage proposé :

- Le terrain de l'avenue McLeod est classé de type « H » dans le plan municipal; l'Association espère que le secteur sera aménagé à des fins résidentielles.
- Le terrain est très près du puits municipal, il est suggéré que la Ville acquière le terrain, restaure le secteur et le mette à la disposition des promoteurs.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.676

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Eric Megarity, QUE l'arrêté n° Z-2.676, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE l'arrêté n° Z-2.676, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- ❖ *L'examen du lotissement proposé aura lieu après la troisième lecture par titre du projet d'arrêté.*

Audience publique –
Rezonage et lotissement –
746-792, avenue McLeod
(Abraham Khoury)

M. Dennison s'adresse au
conseil

Première lecture de l'arrêté
n° Z-2.676

Deuxième lecture de
l'arrêté n° Z-2.676

MOTION VISANT À REPORTER LA TROISIÈME LECTURE DE L'ARRÊTÉ N° Z-2.676

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Eric Megarity, QUE la troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.676 soit reportée au lundi 8 février 2010, afin de permettre au personnel de préparer un rapport sur les problèmes liés à la contamination et à l'environnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUDIENCE PUBLIQUE – REZONAGE ET LOTISSEMENT – AVENUE MURRAY (CBCL LIMITED)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage (Z-2) visant à reconfigurer les limites de zonage du terrain sis en retrait de l'avenue Murray pour le lotir de façon à créer 21 parcelles R-2A, 1 parcelle R-3 et 1 R-6 où se trouvent 34 maisons en rangée, sous réserve des conditions.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.680

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE l'arrêté n° Z-2.680, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Steven Hicks, QUE l'arrêté n° Z-2.680, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

❖ *L'examen du lotissement proposé aura lieu après la troisième lecture par titre du projet d'arrêté.*

Motion visant à reporter la troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.676

Audience publique – Rezonage et lotissement – avenue Murray (CBCL Limited)

Première lecture de l'arrêté n° Z-2.680

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.680

AUDIENCE PUBLIQUE – REZONAGE – 355, ALLÉE RAINSFORD (CAROL GAY)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage (Z-2), afin de rezoner le terrain sis au 355, allée Rainsford (NID 75283630) en vue de faire passer la classification de zone d'aménagement futur (FD) à résidentielle deux (R-2).

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.681

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Scott McConaghy, QUE l'arrêté n° Z-2.681, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Scott McConaghy, QUE l'arrêté n° Z-2.681, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUDIENCE PUBLIQUE – MODIFICATION DE ZONAGE – 153, RUE ARGYLE (JENNIFER WILSON)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage (Z-2) par le rezonage de la zone TP-3A afin de permettre l'établissement d'un salon de coiffure, sous réserve des conditions.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.682

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller David Kelly, QUE l'arrêté n° Z-2.682, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller David Kelly, QUE l'arrêté n° Z-2.682, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Audience publique –
Rezonage – 355, allée
Rainsford (Carol Gay)

Première lecture de l'arrêté
n° Z-2.681

Deuxième lecture de
l'arrêté n° Z-2.681

Audience publique –
Modification de zonage –
153, rue Argyle (Jennifer
Wilson)

Première lecture de l'arrêté
n° Z-2.682

Deuxième lecture de
l'arrêté n° Z-2.682

AUDIENCE PUBLIQUE – REZONAGE ET LOTISSEMENT – 35 ET 45 COUR BOYNE (SKYLINE BUILDING MANAGEMENT)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage (Z-2) par le rezonage d'une partie du terrain sis au aux 35 et 45, impasse Boyne de zone résidentielle huit (R-8) à résidentielle neuf A (R-9A) sous réserve des conditions.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.683

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE l'arrêté n° Z-2.683, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Stephen Chase, QUE l'arrêté n° Z-2.683, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

❖ *L'examen du lotissement proposé aura lieu après la troisième lecture par titre du projet d'arrêté.*

AUDIENCE PUBLIQUE – REZONAGE ET LOTISSEMENT – 47, IMPASSE BOYNE (FREDERICTON)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage (Z-2), pour rezoner le terrain sis au 47, impasse Boyne de zone de parcs à zone résidentielle neuf A (R-9A) et à créer deux (2) servitudes de services publics, sous réserve des conditions.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.684

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Dan Keenan, QUE l'arrêté n° Z-2.684, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Audience publique –
Rezonage et lotissement –
35 et 45 cour Boyne
(Skyline Building
Management)

Première lecture de l'arrêté
n° Z-2.683

Deuxième lecture de
l'arrêté n° Z-2.683

Audience publique –
Rezonage et lotissement –
47, impasse Boyne
(Fredericton)

Première lecture de l'arrêté
n° Z-2.684

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Dan Keenan, QUE l'arrêté n° Z-2.684, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

❖ *L'examen du lotissement proposé aura lieu après la troisième lecture par titre du projet d'arrêté.*

AUDIENCE PUBLIQUE – REZONAGE ET LOTISSEMENT – 570, RUE NEEDHAM ET 321, RUE REGENT (LPR INVESTMENTS LTD.)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage (Z-2) par le rezonage d'une parcelle où se trouve un garage isolé, de façon à lotir le terrain sis au 570, rue Needham afin de l'ajouter au terrain sis au 321, rue Regent, sous réserve des conditions.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.685

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE l'arrêté n° Z-2.685, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Mike O'Brien, QUE l'arrêté n° Z-2.685, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

❖ *L'examen du lotissement proposé aura lieu après la troisième lecture par titre du projet d'arrêté.*

AUDIENCE PUBLIQUE – REZONAGE ET LOTISSEMENT – 715, RUE PRIESTMAN (CAFÉ OLÉ)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage (Z-2) par la modification de la zone institutionnelle (I), en ce qui a trait au terrain sis au 715, rue Priestman, de façon à permettre l'exploitation d'un restaurant avec permis d'alcool, sous réserve de conditions.

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.684

Audience publique – Rezonage et lotissement – 570, rue Needham et 321, rue Regent (LPR Investments Ltd.)

Première lecture de l'arrêté n° Z-2.685

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.685

Audience publique – Rezonage et lotissement – 715, rue Priestman (Café Olé)

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

LINE VIEL, REQUÉRANTE, S'ADRESSE AU CONSEIL

M^{me} Viel, requérante, donne un bref aperçu de la demande.

M^{me} Viel s'adresse au conseil

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.687

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton, QUE l'arrêté n° Z-2.687, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Première lecture de l'arrêté n° Z-2.687

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton, QUE l'arrêté n° Z-2.687, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.687

AUDIENCE PUBLIQUE – AMENDEMENT DES CONDITIONS – 510, PROMENADE BROOKSIDE (HILL BROTHERS REALTY)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à la modification des conditions antérieures pour l'arrêté n° Z-2.503, adopté le 13 mars 2006 par le conseil municipal afin de permettre l'exploitation d'une garderie commerciale, sous réserve des conditions stipulées.

Audience publique – Amendement des conditions – 510, promenade Brookside (Hill Brothers Realty)

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Adoption des conditions

Adoption des conditions

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Stephen Chase, QUE les conditions suivantes soient adoptées conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'urbanisme* relativement à la modification des conditions associées à l'arrêté n° Z-2.503, adoptée par le conseil le 13 mars 2006 :

- a) Limiter à 45 le nombre d'enfants que peut accueillir la garderie commerciale.
- b) Assujettir la garderie à l'ensemble des règlements provinciaux énoncés dans la *Loi sur les services à la famille du Nouveau-Brunswick* et à l'approbation du ministère du Développement social du Nouveau-Brunswick.

- c) Assurer l'accès à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- d) Aménager le stationnement à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- e) Veiller à ce que toute enseigne respecte l'article 7 de l'arrêté de zonage Z-2 et fasse l'objet d'un permis d'installation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° W-3, ARRÊTÉ CONCERNANT LES TAXES D'EAU ET LES REDEVANCES D'ÉGOUTS

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° W-3.8

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Scott McConaghy, QUE l'arrêté n° W-3.8, concernant les taxes d'eau et les redevances d'égouts, soit lu par titre en premier lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Scott McConaghy, QUE l'arrêté n° W-3.8, arrêté concernant les taxes d'eau et les redevances d'égouts, soit lu par titre en deuxième lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VISANT À DÉCLARER UNE URGENCE JUSTIFIANT UNE TROISIÈME LECTURE

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Scott McConaghy, QUE le conseil déclare l'existence d'une urgence justifiant de procéder immédiatement à la troisième lecture de l'arrêté n° W-3.8, Arrêté concernant les taxes d'eau et les redevances d'égouts. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Scott McConaghy, QUE l'arrêté n° W-3.8, Arrêté concernant les taxes d'eau et les redevances d'égouts, soit lu en entier. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE l'arrêté n° W-3.8, arrêté concernant les taxes d'eau et les redevances d'égouts, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Modification de l'arrêté n° W-3, Arrêté concernant les taxes d'eau et les redevances d'égouts

Première lecture de l'arrêté n° W-3.8

Deuxième lecture de l'arrêté n° W-3.8

Résolution visant à déclarer une urgence justifiant une troisième lecture

Lecture en entier de l'arrêté n° W-3.8

Troisième lecture de l'arrêté n° W-3.8

ABSENCE DE MONSIEUR LE MAIRE BRAD WOODSIDE

Absence du maire Brad Woodside

Proposé par le conseiller Scott McConaghy appuyé par la conseillère Marilyn Kerton, QUE le maire Brad Woodside soit excusé et dispensé de la pénalité prévue dans le règlement. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Mike O'Brien, QUE la séance soit levée. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 12.

Soumis à l'approbation du conseil municipal par



Karen Garrett
Secrétaire de séance